



RÈGLEMENT DES COURSES « ENFANTS »

CHANTEPIE 2026

1 - PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Dimanche 29 novembre 2026, l'ASC « Courir à Chantepie » organise trois courses enfants :

- 9 heures 30 - course de 800 m freinée, ouverte aux garçons et filles nés en 2019 et 2020 ,
- 9 heures 45 - course de 800 m freinée, ouverte aux garçons et filles nés en 2016 , 2017 et 2018,
- 10 heures - course de 2000 m ouverte aux garçons et filles nés en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015

Tous les collégiens partiront ensemble à 10 heures. Deux classements différents seront faits pour les 2015/ 2014 et pour les 2013 / 2012 / 2011 (Filles et Garçons).

Tous les départs seront groupés et donnés **dans le stade Albert Chenard au niveau de la piste.**

Attention ! Le parcours ne permet pas l'engagement d'handicapé en fauteuil roulant.

Aucune voiture ou deux-roues (autre que ceux de l'organisation) n'est autorisé sur le circuit.

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est gratuite pour les trois courses.

Du fait d'une nouvelle réglementation, vous n'êtes plus dans l'obligation de fournir un certificat médical.

Pour chaque mineur : vous devez joindre une autorisation parentale et si l'enfant est concerné les documents suivants :

- Copie de votre licence athlétisme en cours de validité pour l'année 2026-2027 : Licences acceptées : FFA (compétition,running,pass j'aime courir) et également avec mention athlé en compétition : licences FCD, FFSA, FFH, FSPN,ASPTT,FSCF,FSGT,UFOLEP ; licence triathlon non acceptées)
- Certificat médical en cas de réponse positive à l'un des items du questionnaire de santé (le lien vers le questionnaire de santé est présent dans l'autorisation parentale)

L'autorisation parentale est disponible sur klikego dans les documents de l'événement.

☐ **Inscription par Internet sur le site de Klikego**

Attention ! **AUCUNE INSCRIPTION** ne sera prise le jour de la course le dimanche 29 novembre, ni par téléphone.

IMPORTANT : Pour le bon déroulement de l'épreuve, le nombre d'engagés est limité. Les inscriptions seront closes sans préavis à l'enregistrement des engagements prévus.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

3 - RETRAITS DES DOSSARDS

- Samedi 28 novembre 2026 de 10h00 à 18h00 dans le magasin DECATHLON à CHANTEPIE.

- Dimanche 29 novembre 2026 à partir de 8h30 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course dans la salle des Sports Pierre de Coubertin au Stade Albert Chenard à CHANTEPIE.

Soit 9h15 pour les garçons et filles nés en 2019 et 2020

Soit 9h30 pour les garçons et filles nés en 2016 , 2017 et 2018

Soit 9h45 pour les garçons et filles nés en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015

4 - PARKINGS GRATUITS

Parking magasin DECATHLON, INTERSPORT et la zone commerciale de NOZ

5 - ACCUEIL DES CONCURRENTS

Dans la salle Pierre de Coubertin, vestiaires et douches sont mis à disposition. Pour les sacs et les vêtements, une consigne gratuite sera disponible sur place à l'étage de la salle Pierre de Coubertin. Toutefois, l'organisation de « Courir à Chantepie » décline sa responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens et effets personnels.

6 – CHRONOMÉTRAGES

Chaque coureur pourra connaître son temps individuel de course au moyen d'une puce intégrée au dossard. Le chronométrage des courses enfants est assuré par la société BREIZH CHRONO.

7 - RAVITAILLEMENT

Au stade Albert Chenard dans la salle Pierre de Coubertin à l'arrivée.

8 – CLASSEMENT

Chaque enfant sera classé et pourra connaître son temps individuel de course au moyen d'une puce intégrée au dossard. Le chronométrage des courses enfants est assuré par la société BREIZH CHRONO.

Classement :

Les 3 premiers des courses garçons et les 3 premières des courses filles pour les courses primaires (2016 à 2020)

Concernant la course des collégiens, un système de numéro de dossards permettra de distinguer 2 catégories de classements :

- 2014 - 2015 (3 premiers garçons et 3 premières filles)
- 2011 - 2012 - 2013 (3 premiers garçons et 3 premières filles)

Récompenses

Chaque arrivant se verra remettre une crêpe à l'arrivée.

9 - SURVEILLANCE MÉDICALE

Présence d'une équipe médicale sur le parcours et à l'arrivée.

Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'une des épreuves.

10 – ASSURANCE

Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celle de leurs préposés.

L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

11 - UTILISATION D'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs de « Courir à Chantepie » ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la CREATIVE Chantepie, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

12 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978, modifiée dite « Informatique et Libertés », les organisateurs informent les participants à la CREATIVE Chantepie que les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cnil@athle.fr.

13 - ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure et notamment en cas de météo défavorable (neige, verglas...) mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

14 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.